

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 novembre 2023

Convocation du 9 novembre 2023  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 19

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 16 novembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

**Absente excusée :** Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Elisabeth MARQUET

**Absents :**  
Mme Katy LOISON  
Mr André CONGNARD  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 09/11/2023**  
**Affichage : 16/11/10/2023**

**Secrétaire de séance :** Mr Michel COURCELLE

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JEAN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Madame Nathalie LEGRAND rappelle qu'après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 19 juin 2023 d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement pour l'année 2022 :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 768 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 458 €

Madame Nathalie LEGRAND propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
JARZE VILLAGES	35 élèves	49 élèves
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>	35 X 1 768 €	49 X 458 €
	<b>84 322 €</b>	

Pour rappel, la participation pour l'année scolaire 2022/2023 était de 59 586 € (31 maternels x 1 406 € et 40 élémentaires x 400 €).

Le Conseil Municipal valide cette participation à l'unanimité.

Cette participation se fera en 10 versements avec effet rétroactif.

Certifié conforme,  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

